**[88:B:5]**

**Avis d'appel : pouvoir d'enquête d'une municipalité**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DIVISIONNAIRE

[*intitulé de l'instance rédigé selon les modèles*

*fournis à la section 87:A*]

AVIS D'APPEL

L'INTIMÉE [*NOM*] INTERJETTE APPEL à la Cour divisionnaire de l'ordonnance rendue par M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*], le [*date*], à [*lieu*].

L'APPELANTE DEMANDE l'annulation de l'ordonnance et le rejet de la requête en ce qui concerne l'intimée [*nom*].

LES MOYENS D'APPEL sont les suivants :

1. La résolution du conseil municipal de la ville de ... a été adoptée légalement et la portée de l'enquête décidée par le conseil ne devait pas être restreinte avant même qu'elle ne commence;

2. L'interdiction faite au commissaire d'enquêter sur les activités exercées par la commission ... de la ville de ... restreint déraisonnablement la portée de l'enquête projetée par la ville.

3. Une enquête sur les activités et la gestion de la ville implique, d'une part, un examen des relations entre la ville de ..., la commission de ... de la ville de ... et les résidants de cette ville, et, d'autre part, un examen des différentes activités exercées par ces entités et ces personnes.

4. La requérante est la représentante légale de l'appelante. Par conséquent, l'étude des activités et de la gestion de l'appelante doit englober l'étude de certaines des affaires de la requérante ou même de l'ensemble de celles-ci.

5. Les moyens additionnels jugés pertinents par les procureurs.

L'appelante demande que le présent appel soit entendu à [*lieu*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs de l'appelante

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs de l'intimée